



VATTETOT-SUR-MER

# Vattetot Infos 2021 SEPTEMBRE

*Cette rentrée sera encore particulière dans le contexte sanitaire actuel...*

*Restez prudents, continuez de faire attention à vous et aux autres afin que l'on puisse, croisons les doigts, se retrouver et partager du temps ensemble !* *Helen Motte*

## Conseil Municipal Enfants (CME)



*Il faudra encore attendre un peu avant de se retrouver !!!*

*Andrea*

## ACCUEIL DANS LES LIEUX PUBLICS

Les réservations de la salle polyvalente sont de nouveau possibles. Contactez le secrétariat, de préférence par mail, pour vos demandes.

## CLUB DES FALAISES

Compte tenu de l'accessibilité à la salle polyvalente, le club des falaises a le plaisir de pouvoir à nouveau rassembler ses adhérents :

**RDV le mercredi après midi de 14h à 18h**

La présidente vous attend nombreux !

## LISTES ÉLECTORALES ET RECENSEMENT MILITAIRE

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales ou faire votre recensement militaire directement sur le site internet prévu à cet effet :

**[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) . Les démarches en mairie sont toujours possibles sur RDV.**

**Recensement militaire : Doivent se faire recenser, les jeunes hommes et femmes dans les 3 mois suivants leur 16ème anniversaire.**

## DIVERS

### CONTAINERS POUBELLES :

Les containers à disposition dans la commune sont très rapidement pleins, encore plus dans le contexte touristique constaté cet été. Les containers ont été nettoyés afin d'éviter la propagation de microbes et de mauvaises odeurs parfois constatées vu la quantité de déchets déposés.

Nous constatons, malheureusement encore, des dépôts d'ordures sauvages dans les recoins de notre commune. Nous comptons sur le civisme de chacun pour éviter de constater à nouveau de tels désagréments.

### TAILLES ET ELAGUAGE :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

**Notez que dans certaines rues, les arbres non élagués gênent le passage des véhicules comme le ramassage des ordures ménagères, et bientôt, les cars pour le ramassage scolaire... Svp, pensez à eux !**

### ACCUEIL EN MAIRIE TOUJOURS SUR RDV: **[secretariat@vattetotsurmer.com](mailto:secretariat@vattetotsurmer.com)**

- **Le mercredi : accueil téléphonique (de 9h à 11h) ET physique (sur rendez-vous)**
- **Le vendredi : accueil téléphonique (de 18h à 19h30) ET physique (sur rendez-vous)**

Lors de votre demande de RDV (par mail ou téléphone) vous devrez nous indiquer le motif, afin que nous puissions préparer les documents éventuels et attribuer un créneau horaire suffisant.